

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, en séance publique présidée
par Madame Brigitte BRESK, Maire.

PRÉSENTS : AIPERTO Dominique, ANGELMANN Patrick, BRESK Brigitte, DAHON Gyslaine, FRACASSI Ange,
GACOIN Anne, GIOANNI Roger, PIOLAT Jean-Pierre, PRADIER Christian, REY Fabrice, TOESCA Aline -

La séance est présidée par Madame Brigitte BRESK, Maire sortant.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée élue le 15 mars 2020 dont la prise de fonction a été fixée au 18 mai (par décret n° 2020-571 du 14 mai 2020), Madame BRESK procède à l'appel des élus et déclare le conseil municipal installé.

Compte-tenu des règles de distanciation physique à respecter dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, à la demande de Madame BRESK, les élus votent à l'unanimité la tenue du conseil municipal à huis-clos.

Madame BRESK donne ensuite la présidence au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Jean-Pierre PIOLAT. Celui-ci doit nommer un secrétaire de séance et deux assesseurs. Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire, Mesdames Anne GACOIN et Aline TOESCA sont désignées en tant qu'assesseurs.

Monsieur PIOLAT demande aux conseillers municipaux de procéder à l'élection du Maire au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret.

Madame Brigitte BRESK se porte candidate. Il est procédé au vote. Après dépouillement, Madame BRESK obtient 11 voix. Elle est donc proclamée à l'unanimité maire.

Monsieur PIOLAT laisse alors la présidence de la séance à Madame le Maire.

Celle-ci demande au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints qui est de 3 au maximum. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Il est ensuite procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret. Monsieur Ange FRACASSI se porte candidat. Après dépouillement, il obtient 11 voix.

Monsieur FRACASSI est proclamé à l'unanimité 1^{er} adjoint au maire.

Madame le Maire propose alors d'élire le 2^{ème} adjoint, toujours au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret. Monsieur Jean-Pierre PIOLAT se porte candidat. Après dépouillement, il obtient 11 voix.

Monsieur PIOLAT est proclamé à l'unanimité 2^{ème} adjoint au maire.

L'élection du 3^{ème} adjoint, au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret, suit, avec la candidature de Monsieur Dominique AIPERTO. Ce dernier, après dépouillement, obtient 11 voix.

Monsieur AIPERTO est proclamé à l'unanimité 3^{ème} adjoint au maire.

Madame le Maire donne ensuite lecture de la charte de l' élu local, membre du conseil élu au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi et exercer son mandat dans le respect des principes déontologiques.

Une copie de cette charte est remise à chaque conseiller municipal ainsi que la copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, qui détaillent les conditions d'exercice des mandats municipaux.

Madame le Maire prononce alors un discours à l'attention des personnes présentes mais aussi des personnes écartées de cette première réunion du conseil municipal nouvellement élu : « *Deux mots.*

D'abord, même s'ils sont absents, à cause des mesures prises, je voudrais remercier les électeurs qui nous ont fait confiance le 15 mars dernier.

J'ai souvenir d'il y a six ans où, se trouver élus et installés dans ce conseil municipal, dans les sièges des anciens, dans la continuité du travail, avait suscité beaucoup d'émotion.

Aujourd'hui, c'est assez différent. Il y a encore un peu d'émotion, la fierté peut-être, la satisfaction plutôt d'avoir été réélus pour certains et d'être élus pour d'autres, preuve de la confiance qui nous est faite à chacun pour gérer notre village en bon père de famille, dans le respect de son histoire et dans la préservation de son environnement.

Par contre, et surtout pour les nouveaux élus, prêts à s'engager, on leur a volé une cérémonie partagée avec la population qui les a largement soutenus, ainsi que 2 mois de travail potentiel, d'apprentissage, de mise en route de projets.

Je souhaite à tous la bienvenue dans cette équipe, qui j'espère pourra revendiquer ce nom « d'équipe », ce qui ne s'improvise pas mais se construit jour après jour, dans le travail commun : il y a tant de choses à connaître de la vie d'un Conseil et d'une mairie, autant des dossiers que de la vie quotidienne...

Je voudrais aussi vous dire à tous que nous avons la chance à Saorge d'avoir un personnel compétent et volontaire, dans tous les services, soucieux du service public et qui est à notre disposition.

Et sous peine d'insister, la mairie doit être « entre guillemets votre deuxième maison » : en dehors de vos attributions, ou délégations que nous définirons dans un prochain conseil vous devez vous tenir au courant et venir dès que vous le pouvez aux nouvelles.

Je (NOUS) souhaite à notre nouvelle équipe, de continuer ce qu'on a commencé il y a 6 ans et de pouvoir mettre en œuvre ce qu'on a avancé durant la campagne électorale, pour respecter nos engagements et rester digne de la confiance qui nous a été accordée.

C'est possible avec la volonté de tous.

Je vous remercie »

La séance du conseil municipale est levée à 18 h 30.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON

Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESC

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

FRACASSI Ange	PIOLAT Jean-Pierre	AIPERTO Dominique
PRADIER Christian	GACOIN Anne	TOESCA Aline
REY Fabrice	GIOANNI Roger	ANGELMANN Patrick